

## MARCHÉ DE PRESTATION AUDIOVISUELLE

### PRESTATION AUDIOVISUELLE POUR LA PRODUCTION DE LA VIDEO DE PRESENTATION ET DE RESULTATS DU PROJET INTERREG SUDOE « WOODMARKETS »

**Objet de la consultation :** La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour la réalisation d'une vidéo de présentation et de valorisation des résultats du projet WOODMARKETS.

**Pouvoir adjudicateur :**

GEIE FORESPIR  
23 bis boulevard BONREPOS  
31000 TOULOUSE  
+33 534 414 320  
<http://www.forespir.com>

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 1. Identification de la structure

#### 1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file du projet

GEIE FORESPIR, groupement Européen d'Intérêt Economique, immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 423 872 001 000 23 dont le siège se trouve 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE / France.

#### 1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR.

#### 1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique et administratif est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR, [sebastien.chauvin@forespir.com](mailto:sebastien.chauvin@forespir.com)

### 2. Conditions générales et caractéristiques du marché

#### 2.1. Procédure

Le GEIE FORESPIR est un organisme de droit public selon la définition européenne (qui peut inclure des organismes ayant une personnalité juridique privée) dans la mesure où elle répond aux critères suivants :

- a. Il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. Il est doté de la personnalité juridique ; et
- c. soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

A ce titre, FORESPIR doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

La présente mise en concurrence est portée par FORESPIR, chef de file du projet INTERREG SUDOE SOE3/P2/F0925 WOODMARKETS, qui applique par conséquent le « Règlement intérieur d'achat visant la conformité du GEIE FORESPIR à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ».

Ce règlement intérieur d'achat prévoit que pour les achats de fournitures, services ou travaux d'un montant compris entre 3 000 € HT et 15 000 € HT, l'adjudicateur FORESPIR élabore un « cahier des charges simple du produit ou service attendu précisant la nature de l'achat, caractéristiques ou spécificité technique, volume, délais, livraisons, etc. Le cahier des charges est plus ou moins détaillé en fonction de la nature et du montant de l'achat envisagé ; notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin lié à l'accomplissement d'un projet. »

S'agissant d'un service ou produit spécialisé, le règlement d'achat prévoit que l'adjudicateur FORESPIR « **demande 3 devis minimum (avec accusé de réception afin de prouver que les demandes ont été effectuées**

**même en l'absence de réponses de la part du prestataire), et/ou procède à une publicité sur le site Internet de FORESPIR et le cas échéant sur celui du projet concerné ou à défaut utilise l'offre publique courante ».**

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par FORESPIR et l'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception, par la Direction à l'attributaire.

## **2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché**

Le démarrage de la prestation est programmé au 01/07/2022.

Le projet WOODMARKETS se termine le 31/03/2023. A cette date, la présente prestation (incluant la remise du livrable) ainsi que la facturation devront avoir été réalisés.

Le marché est attribué à un seul et même soumissionnaire.

## **2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement**

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Un acompte pourra être versé dont le montant n'excédera jamais la valeur de la prestation à laquelle il se rapporte. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

## **2.4. Facturation**

S'agissant d'une dépense commune portée par l'ensemble des 12 partenaires du projet, la présente prestation devra faire l'objet de 12 factures qui seront envoyées aux partenaires dans les conditions suivantes :

- ⇒ Facture comportant les informations suivantes : le nom de la structure, l'adresse du titulaire et la mention « projet INTERREG INTERREG SUDOE SOE3/P2/F0925 WOODMARKETS » ;
- ⇒ Objet de la facturation ;
- ⇒ Période de réalisation de la prestation ;
- ⇒ Prix HT, TTC et TVA si applicable ;
- ⇒ Modalités de règlement et référence bancaire du titulaire ;
- ⇒ Date d'établissement de la facture obligatoirement antérieure au 31/03/2023.

Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées.

## **2.5. Modalités de présentation des candidatures**

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français, en espagnol, en portugais ou en anglais.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à l'engager attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique ;
2. Des références des travaux antérieurs réalisés en lien avec la prestation demandée (de préférence sur des sujets similaires : numérisation, industrie du bois, coopération transfrontalière...)
3. Une offre économique détaillée et chiffrée (intégrant les frais de déplacement qui seront à la charge du prestataire)

4. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé

Chacun des documents 1 et 4 énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

**2.6. Critères d'attribution de cet appel d'offre**

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse	60
Prix	30
Qualité des productions antérieures	5
Maîtrise d'une autre langue du projet (FR, ES, PT) ou de l'anglais	5

**2.7. Modalités de réponse à cet appel d'offre :**

Les réponses sont à adresser au plus tard le **17 juin 2022 (12h00, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique adressé à [vanesa.garcia@forespir.com](mailto:vanesa.garcia@forespir.com)

Le choix du prestataire suite à l'appel d'offre aura lieu entre le 20 et le 24 juin 2022 au plus tard.

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

## 1. Contexte de la consultation

La transformation numérique dans le secteur du bois a débuté timidement et les entreprises y voient une opportunité d'augmenter leurs ventes et de se positionner sur un marché mondial. L'objectif de WOODMARKETS est de promouvoir l'introduction de la numérisation dans l'industrie du bois dans la zone SUDOE, en contribuant à améliorer les compétences, la visibilité et la compétitivité du secteur, en le soutenant avec des informations, des formations et des outils et services de développement numérique.

WOODMARKETS est un projet qui contribue à la promotion de la compétitivité des entreprises de transformation du bois tout au long de leur chaîne de valeur.

L'objectif principal du projet est de soutenir la mise en place et de renforcer l'environnement numérique des entreprises de transformation du bois à travers différentes actions (Work Packages) qui répondront aux 3 objectifs fixés : i) Aider les entreprises de la filière bois à définir une stratégie d'accompagnement de la transition numérique ; ii) Accompagner le développement d'outils et de services d'innovation numérique pour les PME du bois ; iii) Améliorer les capacités et les compétences des PME et de leurs entités sectorielles pour accélérer la transition numérique.

Le projet aborde les aspects de la capitalisation des projets et des actions précédentes, avec un produit de module en ligne pour la consultation des outils et ressources numériques (WP1). Cette étape est suivie par l'identification des besoins des entreprises en matière de transition numérique (WP2), dans le but d'élaborer une stratégie transnationale partagée et un plan sectoriel de numérisation pouvant être intégrés dans les politiques publiques. Le WP3, qui est au cœur du projet, prévoit le déploiement du service de soutien à la transition numérique transnationale avec le développement et/ou l'adaptation d'outils et de services numériques pour améliorer les processus de production, la gestion des affaires et le marketing des produits. Tout cela grâce à l'élaboration d'un catalogue de services et d'outils qui seront proposés aux PME et adaptés à leurs besoins, en évaluant le degré d'efficacité et le coût de la mise en œuvre.

Enfin, dans le WP4, des actions axées sur l'amélioration des compétences et des aptitudes en matière de numérisation seront réalisées, en aidant les PME à établir un réseau entre les fournisseurs de services numériques et les besoins sectoriels et en exécutant des actions de formation.

Le principal résultat de WOODMARKETS sera l'amélioration des compétences numériques des PME du bois pour les rendre plus visibles, compétitives et résilientes.

Plus d'informations sur le projet : <https://woodmarkets-sudoe.com>

## 2. Financement du projet

Le projet WOODMARKETS regroupe des partenaires français, espagnols et portugais, et est coordonné par FORESPIR, pouvoir commanditaire de la présente prestation intellectuelle. A ce titre ses actions menées dans le cadre du projet sont cofinancées à hauteur de 75% par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme INTERREG SUDOE.

Le Programme Interreg SUDOE soutient le développement régional dans le sud-ouest de l'Europe en finançant des projets transnationaux entre la France, l'Espagne, le Portugal et Gibraltar.

Il promeut ainsi la coopération pour traiter de problématiques communes aux régions de l'ensemble du territoire couvert, qu'il s'agisse de recherche et d'innovation, de compétitivité des PME, d'économies de carbone, de lutte contre le changement climatique et les risques naturels ou encore de préservation et gestion de l'environnement et d'efficacité des ressources.

Pour plus d'information consultez le site internet du programme : <https://www.interreg-sudoe.eu>

### **3. Prestation demandée**

Le projet WOODMARKETS prévoit une action de communication comprenant notamment la production d'une vidéo de présentation du projet et des résultats obtenus.

Objectif principal de la vidéo : présenter les enjeux transnationaux communs liés à l'introduction du numérique dans le secteur forêt/bois/ameublement dans la zone SUDOE ; présenter comment le projet WOODMARKETS contribue à ces enjeux et à améliorer cet état initial.

Cibles : PME du secteur forestier et de l'industrie du bois et de l'ameublement, acteurs institutionnels sectoriels

Mode(s) de diffusion : internet (sites web, réseaux sociaux), colloque(s).

Durée de la vidéo : entre 10 et 15 minutes, ajustements possibles d'un commun accord.

Versions linguistiques : les interventions des interviewés seront en français, espagnol et portugais et constitueront la trame principale de la vidéo. => Il est donc demandé aux entreprises candidates de proposer une/des solution(s) : voix-off en anglais avec sous-titres en français, espagnols et portugais générés automatiquement ou incrustés ? voix-off en français, espagnols et portugais avec sous-titres en français, espagnols et portugais générés automatiquement ou incrustés ? sans voix-off avec sous-titres en français, espagnols et portugais générés automatiquement ou incrustés ? etc.

Pour une meilleure communication avec les protagonistes de la vidéo (partenaires, interviewés...) lors des tournages il serait apprécié que les prestataires candidats comprennent/s'expriment d'une autre langue du projet ou l'anglais.

Lieux de tournage : a minima 1 tournage au Portugal, 1 tournage en Espagne et 1 tournage en France

Type de lieux de tournage : intérieur et extérieur (possibilité de tournage dans les entreprises qui ont été accompagnées dans le WP3).

Caractéristiques spéciales demandées :

- Intégration d'animations (diagrammes/images numériques/pictogrammes) pour faciliter la compréhension du sujet.
- Une conception graphique générale qui reflète les obligations de communication du programme Interreg SUDOE (y compris le logo et le texte).
- Des vidéos ou des photos des partenaires peuvent être utilisées si nécessaire et si la qualité est suffisante.
- Prévoir un moment avec FORESPIR pour la définition, le feedback et les modifications du projet avant de valider la vidéo.

### **4. Précisions quant aux éléments remis par le prestataire :**

La vidéo doit être remise au chef de file de FORESPIR afin de pouvoir la réutiliser à d'autres occasions et de la communiquer aux partenaires du projet pour qu'ils puissent également l'utiliser. L'ensemble des prises de vues effectuées lors des journées de tournages seront remises à FORESPIR et seront la copropriété des partenaires du projet et de l'entreprise retenue.

La production des images est prévue à compter du second semestre 2022, la livraison de la vidéo pour fin décembre 2022.

....., le .../.../2022

**Lu et approuvé**

**Date et Signature :**